



Va aux : Responsables du Domaine du tir des communes (par le biais de la Société de tir)

Lucerne, le 23 avril 2021

## **INFORMATION SUR LE DEROULEMENT DECENTRALISE ET LE OU LES JOURS DE TIR SUPPLÉMENTAIRES**

Madame, Monsieur,

A la suite du report de la Fête fédérale de tir Lucerne 2020 en raison de la pandémie il y a un an, le Comité d'organisation s'est intensément penché ces derniers mois sur le déroulement de la FFT en juin /juillet 2021. Compte tenu de l'évolution encore imprévisible de la situation du Covid-19, le CO FFT Lucerne 2020 a décidé en mars de limiter l'organisation à la compétition de tir à sa pure vocation de sport de tir et de renoncer au programme-cadre initialement prévu. Cette mise en œuvre unique dans les annales du tir permet néanmoins d'organiser au moins les compétitions sportives comme prévu.

Afin d'éviter l'abandon de la Fête fédérale de tir Lucerne 2020 en raison des exigences du Covid-19 et de l'évolution imprévisible de la pandémie, le CO FFT Lucerne 2020 a opté, en accord avec la Fédération sportive suisse de tir et après avoir consulté les présidents des Sociétés cantonales de tir, pour la variante de mise en œuvre suivante :

La Fête fédérale de tir a lieu de manière décentralisée dans tout le pays et dans les stands propres aux sociétés de tir. La possibilité est donc donnée de réunir plusieurs sociétés afin de participer à la compétition ensemble sur un même stand, bien entendu dans le respect des conditions sanitaires imposées par l'OFS.

Cette variante de déroulement de la FFT peut entraîner des jours de tir supplémentaires dans les installations de tir de votre commune. Toutefois, ceux-ci entrent dans la catégorie des journées de tir irrégulières. Par conséquent, ces journées supplémentaires de tir ne doivent pas être ajoutées aux demi-jours de tir autorisés et n'aggravent donc pas les données définies du Registre de bruit (cf. l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) contre le bruit, Annexe 7, 32 Correction de niveau, Calcul 321, alinéa 2).



C'est la raison pour laquelle nous vous saurions gré de bien vouloir examiner avec bienveillance la demande de votre société de tir afin que les tireuses et les tireurs puissent suivre le programme FFT 2020 et participer ainsi à la plus grande compétition sportive nationale de l'année, d'autant plus que le FFT n'a lieu que tous les cinq ans.

Par cette manière inédite de mettre en œuvre le FFT, le CO FFT Lucerne 2020 donne le signal que les compétitions sportives sont possibles même en période difficile, à condition de respecter des mesures de protection appropriées. Les tireuses et les tireurs font ainsi une fois de plus clairement la preuve de leur flexibilité et de leur sens élevé des responsabilités.

Avec nos cordiales salutations

**LUCERNE2020**

**Luca Filippini**  
Président  
Fédération sportive suisse de tir

**Paul Winiker**  
Conseiller d'Etat LU  
Président du CO FFT2020